RÉPUBLIQUE GABONAISE

UNION — TRAVAIL — JUSTICE

Parlement Gabonais / APDPVP

Annuaire National des Diplômés et Certifiés (ANDCG)

Texte Officiel Certifié Conforme

Date d'extraction : 25/11/2026

Publication officielle : Journal Officiel de la République Gabonaise du 25 septembre 2011

Référence officielle : Loi n°001/2011 du 25 septembre 2011

Date de signature / promulgation : 25/09/2011

Statut juridique : Publié

Loi n°001/2011

Loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 relative à la protection des données à caractère personnel

Objet et portée : *Garantit le respect de la vie privée, encadre le traitement des données académiques et professionnelles, et consacre les droits d'accès, d'opposition et de rectification des diplômés.*

Loi n°001/2011 du 25 septembre 2011 - Protection des Données Personnelles

Principes cardinaux

- **Consentement préalable :** Le traitement des données d'une personne physique est subordonné à son consentement éclairé, sauf obligation légale expresse.
- **Principe de finalité :** Les données ne peuvent être collectées que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.
- **Proportionnalité :** Les données collectées doivent être adéquates, pertinentes et non excessives par rapport aux finalités du traitement.
- **Durée limitée :** Les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités.
- **Droits des personnes :** Droit d'information, d'accès direct, de rectification et d'opposition.

Application à l'ANDCG

L'ANDCG assure la gestion des profils d'alumni, des numéros INE et des relevés de diplômes en stricte conformité avec les exigences de sécurité et de confidentialité prescrites par cette loi.

Source officielle : Journal Officiel de la République Gabonaise n°22 du 5 octobre 2011.